

JOURNEE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET EAU

Jeudi 3 décembre 2015 à l'Hôtel de Sade, rue Dorée, AVIGNON

**ASSURER UNE BONNE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE D'UN TERRITOIRE :
LES AVANTAGES D'UNE COLLABORATION COMMUNES / INTERCOMMUNALITE**



OBJECTIF

Alors que plus de 70% des communes françaises ont déjà connu au moins une inondation par ruissellement des eaux pluviales, il est regrettable que de tels événements continuent de se produire chaque année, générant des drames humains, des dysfonctionnements de réseaux et des dégradations environnementales.

L'augmentation prévisible de la fréquence et de l'intensité des précipitations, liée au dérèglement climatique, pourrait accroître ce risque sur certaines parties du territoire français, et notamment en Vaucluse.

Si une prise de conscience des enjeux semble émerger, confortée par une nouvelle politique en matière de gestion des eaux pluviales, de nombreux obstacles demeurent. On peut citer la difficile appréhension du phénomène, un développement parfois inadapté du territoire, la complexité législative et l'usage du traditionnel « tout tuyau » pour répondre à l'aménagement des espaces.

Pour pallier ces difficultés, une stratégie globale et transversale de gestion des eaux pluviales doit être adoptée et traduite dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.

Cette journée permettra d'illustrer cette stratégie au travers de la collaboration entre la Communauté de communes des pays de Rhône et Ouvèze, compétente en matière de gestion des eaux pluviales et les communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme.

PUBLIC

- ✚ Elus et techniciens des communes et groupements de communes de Vaucluse, professionnels de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement
- ✚ Limité à 100 participants

INSCRIPTION OBLIGATOIRE (coupon réponse ci-joint)

PROGRAMME

9h00 : **Café d'accueil**

9H30 LES ENJEUX DE LA PRISE EN COMPTE GLOBALE DE L'EAU DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

⇒ L'eau, l'aménagement du territoire et le changement climatique

Pierre GONZALVEZ, Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse et Président du CAUE de Vaucluse

10H00 QUELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ?

⇒ Le cadre réglementaire :

Laurie VAYSON, responsable du pôle juridique et foncier de la CCPRO

- Les eaux pluviales dans le droit (droit privé, droit public et droit de l'urbanisme)

⇒ La déclinaison dans les projets d'aménagement :

Frank SOUCIET, responsable du pôle gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations de la CCPRO – chargé de mission Eau et Environnement CAUE84

- La doctrine MISE84
- Au-delà, un exemple de démarche volontaire pour les EPCI : la CCPRO

11H30 COMMENT FAVORISER LA BONNE PRISE EN COMPTE DES EAUX PLUVIALES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

⇒ Les eaux pluviales et les documents d'urbanisme :

Pascal RUIZ, pôle aménagement – urbanisme de la CCPRO

- Exemple du PLU de la commune de Courthézon

12H15 : Déjeuner (Buffet sur place)

14H00 POUR UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DES EAUX PLUVIALES DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

⇒ L'intérêt du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux pluviales

Romain GIRARD, responsable-gérant du bureau d'études EURYECE

- Le schéma directeur et le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Sorgues

14H45 L'APPLICATION AU DROIT DES SOLS (ADS) – L'INTERET D'UNE MUTUALISATION EPCI / COMMUNE

⇒ Les lois RCT / MAPTAM / ALUR / NOTRE et les mécanismes de mutualisation possibles

Laurie VAYSON, responsable du pôle juridique et foncier de la CCPRO

- L'exemple de mutualisation en cours entre la CCPRO et les communes

15H30 SYNTHESE ET CLOTURE

⇒ **Cécile GLEYZON**, directrice de la CCPRO

16H00 : Fin de la journée